



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-238

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2024

Sommaire

**Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué
auprès du ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2024-10-31-00001 - Arrêté modificatif du 31 octobre 2024 - CPAM
18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher (2 pages)

Page 3

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2024-10-31-00001

Arrêté modificatif du 31 octobre 2024 - CPAM 18
Conseil - portant modification de
la composition du conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Cher

ARRETENT

**modificatif du 25 septembre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de
la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher**

**La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du travail et de l'emploi,**

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

VU l'arrêté n°1 du 18 avril 2022 – CPAM 18 Conseil - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – CPAM 18 Conseil - n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 10 juillet 2023 – CPAM 18 Conseil - n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 13 septembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°4/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 02 Novembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°5/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°6/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 26 janvier 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 20 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 24 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 10 septembre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 20 septembre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher

VU la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

VU l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRETENT

ARTICLE 1^{er}

La composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléant :

M. MESEGUER (Eric) sur *siège vacant*

ARTICLE 2

L'Adjoint d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Aubervilliers le 31 octobre 2024

**La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du travail et de l'emploi,**

Pour les ministres et par délégation

Signé : Théophile TOSSAVI